

**Commune de La COUARDE-SUR-MER**  
**Mairie**  
**9 Grande Rue**  
**17670 LA COUARDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****N° 2023088**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Virginie BESSON, Carine LUTT, Vanina PICHEVIN, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Franck DUVERNAY et Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON et Dominique BAESJOU ainsi que Mathieu BONITON

Pouvoir : Peggy LUTON à Virginie BESSON  
Dominique BAESJOU à Patrick RAYTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

**OBJET : TARIFS 2024 - MARCHES ET TERRASSES**

Considérant que les syndicats des commerçants non sédentaires de Charente-Maritime ont été informés des orientations tarifaires.

Considérant l'application des nouvelles modalités réglementaires en conformité avec l'ordonnance du 19 avril 2017 portant valorisation du domaine patrimonial des collectivités concédé à titre commercial, Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de négociation avec les commerçants qui visent à établir une convention d'occupation sur 5 ans (2024-2028) avec une redevance qui prend en compte la nature de l'activité, la taille de l'établissement et d'autres paramètres pour être la plus juste et équitable.

<b>TERRASSES (prix du mètre carré – Minimum 3 m<sup>2</sup>)</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>
Terrasse traditionnelle	33,00 €	34,65 €
Terrasse traditionnelle non exclusive	16,50 €	17,30 €
Terrasse restaurant	43,00 €	45,15 €

Terrasse restaurant non exclusive	22,00 €	23,10 €
Terrasse fermée	50,00 €	52,50 €
Mobilier divers autorisés : jardinières, chevalets, rack à vélos, panneau, autres...	33,00 €	34,65 €
Pénalité pour occupation non autorisées après constat et avertissement (pour chaque constat après mise en demeure)	50,00 €	52,50 €

MARCHES Juillet et Août	Tarif 2023	Tarif 2024
Le ml intérieur par jour	3,60 €	-
Le ml extérieur par jour sous casquette alimentaire (forfait minimum de 3 mètres linéaires)	2,35 €	2,50 €
Le ml extérieur par jour (forfait minimum de 3 mètres linéaires)	2,29 €	2,40 €
Food Truck (ou assimilés) pour vente à emporter : le ml (minimum 3 ml)	2,35 €	2,47 €

MARCHES hors juillet et août	Tarif 2023	Tarif 2024
Le ml intérieur par jour	1,80 €	-
Le ml extérieur par jour sous casquette alimentaire (forfait minimum de 3 mètres linéaires)	1,18 €	1,25 €
Le ml extérieur par jour (forfait minimum de 3 mètres linéaires)	1,15 €	1,20 €
Food Truck (ou assimilés) pour vente à emporter : le ml (minimum 3 ml)	1,18 €	1,24 €

FOOD-TRUCK (ou assimilés)	Tarif 2023	Tarif 2024
Food truck avec espace dégustation ou pas pour les journées d'animation (prix forfaitaire pour 1 journée)	32,00 €	33,60 €
Food Truck avec terrasse restauration ou bar extérieur avec terrasse (prix au m2 emprise camion +terrasse)	43,00 €	45,15 €

BRANCHEMENT ELECTRIQUE	Tarif 2023	Tarif 2024
Branchement 10A (jusqu'à 2000 watts de puissance raccordée) – Tarif par jour	5,50 €	5,50 €
Branchement 20A (jusqu'à 4000 watts de puissance raccordée) – Tarif par jour	10,00 €	10,00 €
Branchement 30A (jusqu'à 6000 watts de puissance raccordée) – Tarif par jour	15,00 €	15,00 €

**AR Prefecture**

017-211701214-20231211-2023088-DE  
Reçu le 13/12/2023

<b>BRANCHEMENT EAU</b>	<b>Tarif 2023</b>	<b>Tarif 2024</b>
Branchement eau - Tarif par jour	3,00 €	3,15 €

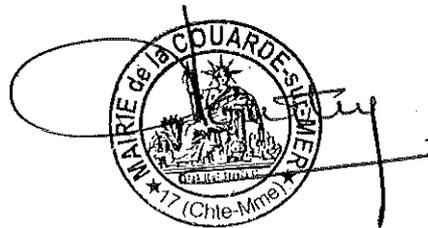
Entendu l'exposé, après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2024 relatifs aux marchés et terrasses tels qu'exposés.

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 12 décembre 2023.

Le Maire,

Patrick RAYTON.



**AR Prefecture**

017-211701214-20231211-2023088-DE  
Reçu le 13/12/2023